

# PROGRAMME IMPACT – Orbite Santé

## FAQ pour l'appel thématique :

Est-ce que la contribution de la petite entreprise (25%) peut être en nature? Par exemple, des employés non rémunérés?

Non, la contribution des entreprises, au pourcentage applicable (25 ou 50%), doit en argent. Dans le cas des salaires, les employés doivent être rémunérés.

Quelles sont les attentes par rapport aux progrès du projet? Faut-il que la solution soit commercialisée à la fin du projet?

Le but de cet appel est d'accélérer le processus de commercialisation. Bien que l'évaluation prenne en compte le plan de commercialisation et ses délais après le projet, la solution n'a pas besoin d'être commercialisée à la fin du projet. Le TRL de départ ainsi que la justification du potentiel d'adoption sur une courte période seront évalués.

Est-ce que les applicant ont besoin d'avoir déjà une collaboration avec l'Agence spatiale canadienne?

Non, une collaboration présente ou antérieure n'est pas exigée pour pouvoir déposer un projet.

Y a-t-il un nombre de mots exigé par section?

Chaque section de l'énoncé de projet a un nombre de pages suggéré.

Quel est le pourcentage des dépenses admissibles hors Canada?

Aucune dépense hors Canada n'est admissible.

Est-ce que les offres de services avec les centres de recherche sont obligatoires?

Non, les offres de services avec les centres de recherche sont facultatives

Est-ce que les dépenses des offres de services peuvent excéder 30%? Non, le pourcentage maximal des offres de service est 30%

Est-ce que le maximum des 30% pour els offres de service est par offre de service ou pour le total?

Le maximum de 30% du budget total alloué aux offres de service est pour l'ensemble des offres réunies.

Le maximum de 30% du budget total alloué aux offres de service est pour l'ensemble des offres réunies.

Est-ce que les compagnies doivent prouver qu'ils ont dans leur coffre le 25% de la contribution pour l'évaluation ou le début du projet?

Non, mais la compagnie doit prouver qu'elle sera capable de soutenir le 25% de leur contribution durant le projet via les états financiers, les projections financières et des preuves justificatives.

Est-ce que l'incorporation d'une nouvelle compagnie est applicable pour cet appel?

Normalement non, la compagnie doit déjà être incorporée au Canada lors du dépôt du projet et doit prouver qu'elle a des employés payés à temps plein (pour leur contribution de 25%) et détenir une technologie à un TRL de départ de 4-7.

Pouvons-nous rajouter ce financement à un plus gros projet?

Pour cet appel, il n'y a pas de cofinancement possible. Les objectifs et les dépenses ne peuvent être couverts dans un plus grand projet déjà financé avec des fonds publics.

Est-ce que le financement de l'agence spatiale européen est utilisable pour la contribution de l'entreprise?

Non, aucun co-financement public n'est admissible.

Est-ce qu'un projet de recherche où le recrutement de patients a débuté mais que le projet nécessite encore du financement est un admissible?

L'entreprise doit prouver que les objectifs et livrables ne sont pas financés par d'autres sources de fonds publics. Les projets déjà débutés et financés au public ne sont pas admissibles. Également, les dépenses ne sont pas rétroactivement admissibles, la date de début d'admissibilité des dépenses est le 1er avril 2024.

Comment avoir accès au formulaire d'application?

Une fois en contact avec un.e chargé.e de comptes, le formulaire sera envoyé suite à la première rencontre.

Est-ce que les retombées des études pilotes seront évaluées?

Toutes les retombées menant à la commercialisation seront évaluées.

Comment être mis en contact avec un.e chargé.e de comptes

Vous pouvez faire la demande à la boîte courriel: [projet@medteq.ca](mailto:projet@medteq.ca)

Peut-on avoir accès à l'enregistrement de la séance d'information?

Il est possible d'accéder à l'enregistrement ici:

Si les projets ne sont sélectionnés qu'en mai, n'y aurait-il pas que 7 mois de dépenses et non 9 mois?

Les bénéficiaires pourront comptabiliser de manière rétroactive leurs dépenses aussitôt que le 1er avril 2024, donnant ainsi 9 mois de dépenses pour les projets.

Quel est le budget total pour les projets et combien de projets seront sélectionnés?

Bien qu'il n'y ait pas de budget maximal, la subvention ne peut excéder 300K% (75% pour les PME, et 50% pour les grandes entreprises) au-delà de ce maximum, les autres dépenses doivent être assumées à 100% par l'entreprise. Il va y avoir 5 à 6 projets financés.

Est-ce que les salaires des dirigeants qui seront impliqués à 100% sur le projet sont admissibles?

Si les dirigeants sont impliqués à 100% dans le projet de R&D et qu'ils sont rémunérés, leurs salaires sont éligibles.